

Réforme des tarifs du photovoltaïque : Carole Delga dénonce un « coup dur pour nos PME, agriculteurs, artisans et particuliers » et demande au gouvernement de revoir sa décision



Réforme des tarifs du photovoltaïque : Carole Delga dénonce un « coup dur pour nos PME, agriculteurs, artisans et particuliers » et demande au gouvernement de revoir sa décision

Dans un courrier adressé au ministre de l'Industrie et de l'Énergie Marc Ferracci, la présidente de la Région Occitanie Carole Delga exprime sa vive opposition à la décision prise par le gouvernement de réduire le tarif de rachat de l'électricité produite par les centrales solaires en toitures et en ombrières (tarif S21). Elle dénonce les répercussions économiques, sociales et environnementales de cette réforme sur les agriculteurs, particuliers, entreprises et collectivités, ainsi que ses conséquences sur l'atteinte des objectifs climatiques nationaux et régionaux.

Dans son courrier, la présidente de Région souligne notamment l'impact d'une telle décision sur l'emploi :

« Cette décision risque de mettre à l'arrêt toute une partie d'une filière en plein essor, créatrice d'emplois : 60 000 emplois qualifiés, directs et indirects et non délocalisables, sont menacés. En plus du secteur solaire, de nombreux emplois dans le secteur du BTP vont être détruits. Je pense aussi aux risques que cette réforme fait peser sur les agriculteurs, qui ne pourront plus bénéficier de ce complément de revenu parfois vital, mais aussi des particuliers, des entreprises, des collectivités locales qui pouvaient jusqu'alors se protéger des variations de prix de l'électricité et renforcer leur autonomie énergétique ».

Et alerte sur le risque d'un coup d'arrêt des projets d'énergies renouvelables en France et plus largement en Europe :

« Cette réforme des tarifs photovoltaïques menace la majorité des nombreux projets portés ici en Occitanie et ailleurs. A l'heure où nous nous battons pour une production de panneaux et de leurs composants en France et en Europe, cette décision est à contre-courant. Car dans un contexte international qui nous oblige à renforcer notre indépendance et notre souveraineté, cette restriction met non seulement en péril nos objectifs d'atteindre un mix énergétique cohérent alliant énergies renouvelables et nucléaire, mais risque également de réduire les futures commandes qui seront passées aux usines françaises et européennes de production de panneaux et de leurs composants ».

Carole Delga conclut :

« Comme le Conseil Supérieur de l'Énergie, je demande au gouvernement de revenir sur sa décision et de prendre en considération les recommandations légitimes et responsables des acteurs de la filière en conservant un cadre favorable au développement du solaire en France ».